

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 23/08/2023

VOI.23.00.A02036

OBJET : Arrêté temporaire de stationnement
RUE DES CAUSSES

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de MAOULIDA SALAH
Considérant qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 15/09/2023
RUE DES CAUSSES

ARRÊTE

Article 1 : Le 15/09/2023, le stationnement des véhicules est interdit au droit du numéro 6, RUE DES CAUSSES sur 3 places. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de déménagement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 21 AOUT 2023

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF

Conseillère Municipale Déléguée



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that this is crucial for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The text also mentions the need for regular reconciliations and the use of appropriate accounting methods.

2. The second part of the document focuses on the internal control system. It outlines the various components of internal control, including the segregation of duties, the establishment of a strong control environment, and the implementation of risk assessment procedures. The text stresses that a robust internal control system is essential for preventing and detecting errors and fraud.

3. The third part of the document addresses the issue of financial reporting. It discusses the requirements for preparing financial statements in accordance with the applicable accounting standards. The text also highlights the importance of providing clear and concise disclosures to the users of the financial statements.

4. The fourth part of the document deals with the external audit. It explains the role of the external auditor in providing an independent opinion on the financial statements. The text also discusses the audit process, including the selection of audit procedures and the communication of audit findings to the management and the board of directors.

5. The fifth part of the document concludes with a summary of the key points discussed. It reiterates the importance of transparency, accuracy, and integrity in financial reporting and the role of internal control and external audit in achieving these objectives.